

SUIVI SUR LES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE D'IMPACT DES VAGUES SURDIMENSIONNÉES

La SCLL en collaboration avec MCI a fait une présentation des résultats de l'étude au conseil de la MRC de Memphrémagog.

La SCLL et MCI ont sollicité la collaboration de la MRC et des municipalités pour entreprendre des démarches auprès du Bureau de la sécurité nautique afin de déposer une demande de restriction qui imposerait de tenir les embarcations motorisées à une distance minimale de 250 mètres des rives lors de la pratique de sports nautiques générant des vagues surdimensionnées et des vagues multidirectionnelles.

Plusieurs municipalités de la région ont fait parvenir à la MRC de Memphrémagog une proposition de leur CA appuyant notre demande. Des démarches exploratoires sont prévues dans un premier temps avec le ministère fédéral des Transports et par la suite avec l'Union des municipalités du Québec.